



XVIIe édition le 04/11/17



### Conseils Municipaux :

Toutes les délibérations ci-après ont fait l'objet de discussion, réflexion et ont été votées à l'unanimité

**07/10/2016** : La séance démarre par une pensée amicale pour Monsieur REY Léon « Loulou » décédé le 17/09 à Manosque, il fut conseiller municipal de LE FUGERET de 1996 à 2001

1. Delibération afin de solliciter une aide de 10 000€ au Député SAUVAN dans le cadre de son enveloppe parlementaire 2017, pour l'aménagement d'une salle multi activités dans le bâtiment que la commune a acheté dans le centre de vacances de la CAF aux Lunières.
2. vente de bois sur une parcelle située aux Graves à l'entreprise PIROLA.
3. location du fonds de commerce de l'épicerie/coin café avec licence III à Mr TRANIN Alexandre, 100€/mois pour 6 mois et 200€ ensuite pour une durée de treize mois renouvelable.
4. recherche de financement (Conseil Départemental/Agence de l'Eau) afin de trouver une solution alternative pour les périodes de manque d'eau. Montant du projet = 30 500€ HT.

**31/10/2016** :

1. Modification des statuts de la CCTdL = passage de la compétence « Assainissement/création et gestion d'un SPANC » d'optionnelle à facultatives et/ou complémentaire.
2. Promesse de bail à la CCTdL concernant un atelier de transformation de la Châtaigne et autres productions végétales sur un terrain communal situé lieu-dit « les aires ».
3. avance de stock à pour le fonctionnement de l'épicerie/coin café (120€ remboursable 24€/mois sur 5 mois)

**09/12/2016** :

1. aménagement d'une salle multi activités / demande de financement dans le cadre de la DETR et FRAT 2017. Projet à 168 535.50€ HT avec prévision de subventions à 80% soit 134 828.40€
2. indemnité de conseil et de confection budget 2016 du receveur municipal (335.33€+32.18€ charges)
3. approbation de l'adhésion de la CCTdL Lumière au SMIAGE maralpin.
4. désignation des représentants de la commune au sein du conseil communautaire de APV «sources de Lumière » = dans l'ordre du tableau à savoir Mr le Maire / titulaire et Mr le 1er adjoint/suppléant.



LAËTITIA de « Plus Belle La Vie » (Catherine Riofflan) venue donner le coup d'envoi du match des élus / jeunesse de LF à l'occasion de la 1ère journée de solidarité en faveur de VML, le 20/08/2016

- en 2017 ce sera le 19/08-



### Infos/Infos/Infos/Infos/Infos/Infos

- o **Dates à retenir :** 23/04 et 07/05/2017 élections présidentielles
- o **14 Mai :** 9<sup>ème</sup> Journée de la Nature, des Traditions et des Produits du Terroir / marché bio

- o **Etat Civil :** BALTHAZARD Romain et BRUN Jennyfer ont choisi d'unir leur destin au FUGERET, Félicitations et beaucoup de bonheur à ce jeune couple.

La Commune soutient et accompagne la famille dans la peine suite au décès de Mme PESCE Anna.

Visant à transformer et à simplifier le paysage administratif français, la loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », fixe de nouveaux seuils de population pour les communautés de communes, engendrant un redécoupage et un élargissement de leurs périmètres.

Un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a ainsi été arrêté le 3 octobre 2016 par le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Au sud-est du département, les cinq communautés de communes du Moyen Verdon, du Teillon, du Haut Verdon Val d'Allos, de Terres de Lumière, et du Pays d'Entrevaux vont fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour former une nouvelle entité : la Communauté de Communes ALPES PROVENCE VERDON (CCAPV) « Sources de Lumière », dont le siège social sera situé à Saint André les Alpes.

Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupera 41 communes et comptera une population d'environ 11 500 habitants. Représentant le quart de la superficie du département, le territoire sera organisé autour des vallées du Verdon, de sa source au Grand Canyon, de l'Asse, de la Vaire et du Haut Var, avec pour principaux bourgs centres Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Les instances de décision de la nouvelle Communauté de Communes ont été mises en place le 16 janvier par les 60 membres répartis comme suit : Annot = 5, Allos = 3, Barrême = 2, Castellane = 7, Entrevaux = 4, St André = 4 et les 35 autres communes 1 représentant chacune.

La gouvernance élue : Président = Mr PRATO Serge

- 1<sup>er</sup> VP = Mr MAZZOLI Jean - 2<sup>ème</sup> VP = Mme CAPON Odile - 3<sup>ème</sup> VP = Mme SURLE GIRIEUD Magali
- 4<sup>ème</sup> VP = Mme CESAR MC - 5<sup>ème</sup> VP = Mr CLUET Frédéric - 6<sup>ème</sup> VP = Mr CHABAUD Jean-Louis
- 7<sup>ème</sup> VP = Mme BOIZARD MA - 8<sup>ème</sup> VP = Mr LAUGIER Maurice - 9<sup>ème</sup> VP = Mr CAMILLIERI Claude
- 10<sup>ème</sup> VP = Mr IACCOBI Christophe - 11<sup>ème</sup> VP = Mr OTTO BRUC Thierry - 12<sup>ème</sup> VP = Mme COZZI Marion
- 13<sup>ème</sup> VP = Mme BIZOT GASTALDI Michèle - 14<sup>ème</sup> VP = Mr DESLAUX Alain - 15<sup>ème</sup> VP = Mr VIALE Thierry

Les élus ont travaillé activement, au cours de ce dernier trimestre 2016, afin de mettre en place l'organisation la mieux adaptée à ce territoire, avec comme priorité le maintien des services de proximité. En cours de définition, un organigramme provisoire permettra à cette nouvelle structure et à ses 140 agents d'être opérationnels immédiatement.

Pour l'année 2017, la CCAPV se substituera aux cinq communautés des communes pour l'exercice des compétences obligatoires que sont le développement économique, l'aménagement de l'espace et la gestion des déchets. Les élus disposent en revanche d'un délai d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour choisir les compétences optionnelles (écoles, habitat, sentiers de randonnée...), et de deux ans maximum pour les compétences facultatives (voirie, éclairage public, petite enfance...), qui seront gérées par le nouvel EPCI ou rendues aux communes.

Les taux d'imposition varient actuellement d'une intercommunalité à l'autre en fonction des compétences exercées et des actions réalisées. A partir de 2017, un taux d'imposition moyen par taxe (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises) sera fixé en fonction des besoins de financement de la nouvelle intercommunalité. Afin d'atténuer les écarts entre les niveaux d'imposition actuels, les élus s'orientent vers la possibilité de lisser la variation, à la hausse ou à la baisse, en l'étalant sur douze années. Les taux d'imposition devront être déterminés à terme au regard des compétences effectivement exercées par le nouvel établissement.

Cette année sera une année de transition importante pour construire les bases solides du projet de territoire à l'échelle de la Communauté de Communes ALPES PROVENCE VERDON «Sources de Lumière.»

**UNE RECONVERSION.....**

Aujourd'hui à la retraite d'une vie professionnelle que j'ai beaucoup appréciée, nous avons décidé ma femme et moi de résider de plus en plus à LE FUGERET. J'y viens moi-même depuis près de 46 ans et j'ai trouvé dans ce village une certaine authenticité où il fait bon vivre.

En accompagnant mon beau père, paysan et éleveur de moutons, j'ai vite découvert le goût du travail de la terre, des animaux, de la nature, des gens d'ici et de la montagne. J'ai vite appris qu'il fallait être modeste, travailleur, toujours disponible à donner un coup de main et ne rien attendre en retour. Toujours respecter l'autre et ne jamais se mêler de ses affaires. *J'en ai fait mon adage ...*

J'ai toujours été sensible aux questions de solidarité, de développement social, concerné pour un autre monde plus équitable, plus responsable, moins basé sur le profit et plus respectueux de l'environnement. *Un rêve quoi !!!*

Depuis un an, je crois que j'ai trouvé la possibilité de me poser un peu plus dans ce village LE FUGERET avec un projet.

L'histoire est toute simple, et ce n'est pas moi qui en ai pris l'initiative, c'est ma femme Michèle qui a souhaité trouver un apiculteur qui pourrait mettre ses ruches sur un terrain lui appartenant et plus particulièrement dans un endroit que nous aimons que l'on appelle Les Graves. Sachant que dans le passé beaucoup de familles d'ici, y compris la sienne, avaient quelques ruches et produisaient leur propre miel.

Après beaucoup de recherches elle finit par trouver Laurence Monition du plan des Sources de St Benoit. Très vite nous avons sympathisé, échangé quelques coups de main Et c'est ainsi que j'ai découvert le monde des abeilles et des apiculteurs.

Un monde que j'affectionne et qui m'a permis d'abord de me repositionner sur un vrai travail, qui demande beaucoup d'attention, de compétences, de patience et de formation.

Il m'a aussi ouvert une autre dimension de la nature faite de saisons, de couleurs, d'odeurs et de vibrations, un bruissement de vie complexe que je ne connaissais pas ou que j'avais perdu ...

Le travail de Laurence, auquel je participe de plus en plus : va de la création de Reines à partir de prélèvement de cellules dans des cadres de couvains, à la création de nouveaux essaims, et à la récolte du miel soit de châtaignier, soit de montagne.

Nous travaillons sur 11 ruchers. A LE FUGERET nous avons 3 sites :1 aux Graves, 1 au Chastel et 1 aux Lunières.

Le travail de production des Reines prend énormément de temps à partir de petites boîtes d'élevage Apidea ou Nucléi qu'il faut suivre et alimenter en permanence, vérifier que les reines aient bien été acceptées par les abeilles, vérifier qu'elles aient commencé à pondre, faire les prélèvements de Reine qu'il faut ensuite livrer, ou expédier par la poste à des apiculteurs qui ont passé commande. Et recommencer encore et encore. *Un vrai labeur !*

Je parlerai peu du reste mais un seul rucher de 25 colonies ça se suit : lui donner un juste dosage d'attention pour vérifier que les colonies soient en parfaite santé, les nourrir quand c'est nécessaire, les soigner et prendre des solutions quelquefois radicales quand il y a un risque pour la colonie ou le rucher.

Le moment où on extrait son miel est aussi un moment magique, j'ai eu la chance de le faire moi-même 2 fois : une belle production.

Je considère que c'est une découverte et une véritable reconversion pour moi. Je compte organiser maintenant mon temps sur les abeilles, sur les ruchers au moins de mars à fin octobre début novembre de chaque année.

Et ainsi ma vie dans ce village et dans cette région prendra tout son sens.

Dans mes projets futurs : m'acheter un pickup, débroussailler un coin des Graves pour planter de la lavande, doubler le nombre de mes ruches, j'en ai 7 actuellement, produire du pollen et de la gelée royale ;

*Et devenir un bon apiculteur, un berger des abeilles .....*

Jean-François LEBORGNE



**Parution Trimestrielle - Distribution Gratuite - Imprimé par nos soins -**  
**Rédaction : Nicole, Michèle et Jean-Marc - Mise en Page et Impression : Nadine**  
 - Edito : A. PESCE- Maire de LE FUGERET -

# LO JORNAU PICHON

*La Revue d'informations Municipales du Fugeret*

www.lefugeret.com n°2\*- 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 \*-n°2 www.lefugeret.com



**ÉDITORIAL**

*Cher(e)s administré(e)s,*

*A l'aube de cette nouvelle année, je viens vous présenter mes meilleurs vœux à toutes et à tous de santé, de bonheur et de prospérité.*

*Cette nouvelle année va connaître pour notre commune un chamboulement avec la mise en place de la nouvelle intercommunalité dont nous ne connaissons pas encore à ce jour les compétences qui seront retenues et celles qui devront être rendues aux communes avec sans aucun doute un risque budgétaire.*

*Notre commune a un taux de fiscalité très bas, le risque étant de voir l'impôt communautaire à la hausse (le lissage étant prévu sur une période de 12 ans) et suivant le retour de compétences un impact certain sur l'investissement ; c'est pourquoi je serai vigilant et intransigeant sur les orientations budgétaires de la nouvelle intercommunalité.*

*Je continuerai, avec le Conseil Municipal, à gérer la commune avec la plus grande attention afin que perdure notre identité communale.*

*Avec mes sincères et amicales salutations.*

André PESCE



## Bonne Année 2017



**la fontaine de la place ...**



☎ 0492832016 / 📠 0492832091 📧 le.fugeret.mairie@wanadoo.fr